

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	OSZE, Zwischenstaatliche Beziehungen, Migrationspolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1998 - 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Barras, François
Benteli, Marianne
Bernath, Magdalena
Bieri, Niklaus
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Frick, Karin
Guignard, Sophie
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Mosimann, Andrea
Pasquier, Emilia
Schär, Suzanne

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Benteli, Marianne; Bernath, Magdalena; Bieri, Niklaus; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Frick, Karin; Guignard, Sophie; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mosimann, Andrea; Pasquier, Emilia; Schär, Suzanne 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: OSZE, Zwischenstaatliche Beziehungen, Migrationspolitik, Postulat, 1998 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Rechtsordnung	1
Grundrechte	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	2
Infrastruktur und Lebensraum	4
Verkehr und Kommunikation	4
Eisenbahn	4
Schifffahrt	5
Luftfahrt	5
Sozialpolitik	5
Soziale Gruppen	5
Migrationspolitik	6
Asylpolitik	9

Abkürzungsverzeichnis

EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
SPK-SR	Staatspolitische Kommission des Ständerats
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
DBA	Doppelbesteuerungsabkommen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
KVF-NR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
GPK-NR	Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates
SEM	Staatssekretariat für Migration
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
FZA	Personenfreizügigkeitsabkommen

DFJP	Département fédéral de justice et police
CIP-CE	Commission des institutions politiques du Conseil des États
ONU	Organisation des Nations unies
CDI	Convention de double imposition
AELE	Association européenne de libre-échange
CTT-CN	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
CDG-CN	Commission de gestion du Conseil national
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
DDC	Direction du développement et de la coopération
ALCP	Accord de libre circulation des personnes

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Rechtsordnung

Grundrechte

POSTULAT
DATUM: 30.09.2016
KARIN FRICK

Der Bundesrat soll in einem Bericht bestehende multilaterale Initiativen zur **Bekämpfung von Menschenmuggel durch kriminelle Schlepper** in ihren politischen, rechtlichen und operationellen Gesichtspunkten vorstellen und beurteilen sowie die Vor- und Nachteile einer verstärkten Beteiligung an diesen Aktivitäten seitens der Schweiz darlegen. Ein entsprechendes Postulat Bégé (cvp, VD) wurde vom Nationalrat im Herbst 2016 stillschweigend angenommen.¹

Aussenpolitik

Aussenpolitik

POSTULAT
DATUM: 26.06.1998
FRANÇOIS HUGUENET

La chambre du peuple a transmis un postulat Bäumlin (ps, BE) demandant au Conseil fédéral d'établir un rapport explicatif concernant le rapport sur la politique extérieure dans les années nonante, le rapport sur la politique de la Suisse en faveur des droits de l'homme en 1982 et les activités de la Suisse au sein de l'OSCE. Ce **rapport complémentaire** devrait permettre aux départements et offices associés à la rédaction d'exposer leurs **divergences** afin de les aplanir dans les domaines de la politique économique extérieure et du développement.²

Beziehungen zur EU

POSTULAT
DATUM: 11.03.2015
AMANDO AMMANN

Basierend auf einer Evaluation der Parlamentarischen Verwaltungskontrolle hatte die GPK-NR einen Bericht über den Aufenthalt von Ausländerinnen und Ausländern unter dem FZA erstellt und war zum Schluss gekommen, dass der Vollzug des FZA unzureichend funktioniere. Vor allem die interkantonalen Diskrepanzen wurden für erläuterungsbedürftig befunden. Mittels Postulat forderte die GPK deshalb im Herbst 2014 vom Bundesrat einen Bericht zur **Klärung der Ursachen für die Unterschiede beim kantonalen Vollzug des Abkommens über die Personenfreizügigkeit**. Gemeinsam mit den Kantonen sollte der Bundesrat einerseits ermitteln, welche Gründe es für die erheblichen kantonalen Differenzen beim Vollzug des Personenfreizügigkeitsabkommens gab. Andererseits sollte er in Erfahrung bringen, wie die Möglichkeiten zur Steuerung der Zuwanderung durch den Entzug oder die Befristung von Aufenthaltsbewilligungen besser und einheitlicher genutzt werden könnten. Die Geschäftsprüfungskommission gab sich nicht mit der Stellungnahme des Bundesrats auf einen ihrer Berichte im April 2014 zufrieden, wonach die kantonalen Unterschiede durch den Ermessensspielraum sowie die ungleiche Ausgangslage auf dem Arbeitsmarkt erklärt werden könne. Zumal der Bundesrat im Januar 2014 einen schweizweit einheitlichen Vollzug des Freizügigkeitsabkommens angekündigt hatte. Die Steuerungsmöglichkeit der Zuwanderung – namentlich die Widerrufung der Aufenthaltsbewilligung wenn die nötigen Aufenthaltsvoraussetzungen nicht mehr erfüllt werden – war in den Augen der GPK zu selten genutzt worden. Auch hier verlangte sie, dass der Bund gemeinsam mit den Kantonen eine einheitliche Vorgehensweise aufzeige.

Der Bundesrat beantragte die Annahme des Postulats. Der Nationalrat nahm dieses in der Frühjahrssession 2015 stillschweigend an.³

Zwischenstaatliche Beziehungen

POSTULAT

DATUM: 04.10.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La Conseillère aux Etats Erika Forster (prd, SG) a attiré avec succès l'attention de la petite chambre sur les **discriminations dont faisaient l'objet certaines entreprises helvétiques dans le Vorarlberg autrichien**. Malgré l'opposition du Conseil fédéral, le postulat priant ce dernier d'engager sans plus attendre des négociations avec l'Autriche a été transmis par 16 voix contre 4. Le problème trouve son origine à l'entrée en vigueur du nouveau code autrichien du commerce et de l'industrie en 1993. A partir de cette date, les entreprises saint-galloises ont éprouvé passablement de difficultés à exercer leurs activités au-delà de la frontière, malgré que le canton de Saint-Gall accorde lui sans rechigner les autorisations nécessaires aux entreprises autrichiennes. Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin s'est déclaré conscient du problème, mais a considéré comme peu opportun d'entamer des pourparlers avec l'Autriche devant l'imminence de l'aboutissement des accords bilatéraux. Comme l'a confirmé la Communauté européenne, l'Autriche ne serait en effet juridiquement plus en mesure de signer un document sur ce sujet dès l'entrée en vigueur de ces derniers.⁴

POSTULAT

DATUM: 24.03.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil national a accepté un postulat initialement déposé par Remigio Ratti (pdc, TI) et repris par Meinrado Robbiani (pdc, TI), demandant au Conseil fédéral la rédaction d'un **rapport sur les conséquences des accords bilatéraux vis-à-vis du développement et de l'organisation du territoire des cantons transfrontaliers**. Principale crainte des parlementaires: voir les cantons limitrophes déstabilisés par les nouvelles dispositions, notamment en matière de libre-circulation des personnes, de trafic routier, de logement et du développement des zones frontalières étrangères. Le gouvernement s'était dit prêt à accepter le postulat, à condition que le délai de réalisation du rapport soit rallongé et coïncide avec la ratification des accords bilatéraux.⁵

POSTULAT

DATUM: 13.03.2001
FRANÇOIS BARRAS

Alors que, la même semaine, l'Assemblée nationale française reconnaissait un **génocide arménien** nié par la Turquie, le Conseil national a rejeté de justesse (73 voix contre 70) un postulat Zisyadis (pdt, VD) allant dans ce sens. Le gouvernement turc s'est déclaré satisfait de la décision des parlementaires helvétiques.⁶

POSTULAT

DATUM: 18.12.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le **postulat du démocrate-chrétien genevois Vaudroz**, soutenu par 114 conseillers nationaux et demandant la reconnaissance du génocide des Arméniens de 1925, a été traité par le Conseil national lors de la session d'hiver. Le Conseil fédéral était opposé à ce postulat. Le député genevois n'ayant pas été réélu en octobre de l'année sous revue, le Fribourgeois Dominique de Buman (pdc) l'avait repris à son compte. Il a été **accepté** par 107 voix (dont 51 ps, 18 pdc, 15 pe, 8 prd et 7 udc) contre 67 (41 udc, 26 prd). Outre la reconnaissance de ces événements par le Conseil national, le texte demande au Conseil fédéral de prendre acte de cette reconnaissance et de transmettre la position de la chambre basse par les voies diplomatiques usuelles. Le radical bernois Johann Niklaus Schneider-Amman, par ailleurs président de l'association de l'industrie suisse des machines (SWISSMEM), a vainement combattu le postulat. Il a notamment rappelé que la Turquie était un Etat ami, qu'il n'incombait pas à des pays tiers de se mêler de ses affaires internes et qu'elle était un important partenaire commercial. Le démocrate du centre Ulrich Schliuer (ZH) a, au nom de son groupe, recommandé le rejet du projet. Il a condamné une morale sélective qui condamnerait certains massacres et en oublierait d'autres. De nombreux parlementaires se sont toutefois exprimés en faveur de ce texte. La reconnaissance d'une réalité historique, la nécessité d'émettre un signe de justice envers les victimes et leurs descendants, ou encore le souci d'éviter d'autres crimes de ce genre ont été invoqués lors du débat parlementaire. Le Conseil national est devenu le quatorzième parlement national européen à avoir voté cette reconnaissance [39]. Le gouvernement turc a réagi le jour même de la décision du Conseil national. Il a qualifié d'inacceptable l'utilisation du terme de génocide pour ces événements et prédit des conséquences pour les relations bilatérales. Il n'a jamais été question de rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Le gouvernement turc a toutefois annulé un rencontre devant permettre à des diplomates de fixer une nouvelle date pour le voyage de Micheline Calmy-Rey en Turquie [40].⁷

POSTULAT
DATUM: 22.06.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, sur avis favorable du Conseil fédéral, un postulat de sa commission de politique extérieure (en lien avec une l'initiative parlementaire Freysinger 06.411 à laquelle le Conseil national a refusé de donner suite), qui demandait au gouvernement de faire un **rapport sur les activités des ONG soutenues par la DDC** dans les territoires palestiniens et en Israël.⁸

POSTULAT
DATUM: 22.06.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, sur avis favorable du Conseil fédéral, un postulat de sa commission de politique extérieure, qui demandait au gouvernement de prendre toutes mesures en son pouvoir en vue de **protéger la population du Darfour**, et plus particulièrement de tenter de convaincre l'ONU de prendre des sanctions ciblées (blocage de comptes bancaires, interdictions de sortie du territoire) et d'engager une intervention humanitaire.⁹

POSTULAT
DATUM: 08.03.2012
EMILIA PASQUIER

Sur proposition de sa commission, le Conseil des Etats a transmis un postulat demandant au gouvernement de présenter un **rapport d'évaluation** des mesures futures à prendre en République démocratique du Congo. Les objectifs de ces mesures sont le maintien de la paix civile, le respect des droits de l'homme, le développement démocratique et le développement durable en coopération avec d'autres acteurs internationaux.¹⁰

POSTULAT
DATUM: 16.03.2012
EMILIA PASQUIER

Après opposition, le Conseil national a transmis le postulat Rossini (ps, VS) qui souhaite instaurer une collaboration avec la Roumanie pour **lutter contre les incendies**. Cette collaboration, qui pourrait s'inscrire dans « l'Opération Villages Roumains », se traduit par le transfert d'un matériel de lutte contre le feu. Ce matériel, jugé désuet en Suisse, serait toujours utilisable dans certains pays. Le postulat a été adopté par 106 voix contre 85, les voix de l'opposition émanant de la totalité du groupe de l'UDC et de la majorité du groupe radical-libéral.¹¹

POSTULAT
DATUM: 31.12.2013
EMILIA PASQUIER

En décembre, la CPE-CN a déposé un postulat « **Pour un cessez-le-feu immédiat en Syrie** ». Ce dernier réclame l'organisation d'une deuxième conférence de paix sur la Syrie à Genève. Le postulat a été adopté à la fin du mois de novembre par la chambre basse.¹²

POSTULAT
DATUM: 12.06.2014
CAROLINE HULLIGER

En mars, la Commission des institutions politiques a demandé au Conseil fédéral, et ce, en **collaboration avec les Etats européens**, de déployer plus de moyens **afin d'aider les réfugiés syriens**. Il s'agit de définir les mesures à prendre pour pouvoir accueillir un plus grand nombre de réfugiés syriens en Europe et en Suisse. Ces mesures devraient également servir à soulager les pays avoisinants la Syrie afin que ceux-ci ne soient pas déstabilisés d'avantage par le flux énorme de réfugiés syriens. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat, ce qu'a fait le Conseil national le 12 juin 2014.¹³

POSTULAT
DATUM: 20.06.2014
CAROLINE HULLIGER

Où en est la Suisse à l'heure de l'Asie? Cette question a été adressée au Conseil fédéral par le conseiller national Thomas Aeschi (udc, ZG). Il a demandé qu'un rapport soit établi sur la relation économique de la Suisse avec l'Asie afin d'analyser les opportunités et les risques que représente ce nouveau partenaire économique majeur à court et moyen termes. Mis à part les aspects économiques, ce rapport devra également éclairer les facteurs immatériels (culture, formation, recherche) qui ont aussi une grande importance dans les relations entre la Suisse et l'Asie. Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat le 21 mai, ce qu'a fait le Conseil national un mois plus tard sans discussion.¹⁴

POSTULAT
DATUM: 20.06.2014
AUDREY BOVEY

Par le biais du postulat intitulé "**La Suisse à l'heure de l'Asie**", Thomas Aeschi (udc, ZG) demande au Conseil fédéral d'établir un bilan de la coopération de la Suisse avec le continent asiatique. Le rapport en question portera non seulement sur certains aspects économiques – comme, par exemple, la position des entreprises suisses face au développement de l'économie asiatique –, mais s'intéressera également à des thématiques telles que la culture, la formation ou la recherche, dont l'influence sur les relations entre la Suisse et l'Asie est jugée évidente.

Selon le Conseil fédéral, la région Asie-Pacifique constitue un "nouveau centre de gravité" à l'échelle mondiale. L'exécutif national se positionne donc en faveur du postulat. Un chapitre y sera consacré dans le rapport de politique extérieure 2015. L'intervention sera finalement classée en juin 2017.¹⁵

POSTULAT
DATUM: 07.03.2017
AMANDO AMMANN

Mittels Postulat forderte Giovanni Merlini (fdp, TI) den Bundesrat auf, einen Bericht zu erarbeiten, der die gegenwärtigen Beziehungen zwischen EU und OECD auf der einen Seite und der Schweiz auf der anderen Seite hinsichtlich der Besteuerung natürlicher und juristischer Personen darlegt. Besonders zu beachten sei die **«aggressive Steuerpolitik» einzelner EU- und OECD-Länder** sowie die von der Europäischen Kommission beabsichtigte Erstellung einer schwarzen Liste mit Steueroasen. Der Postulant kritisierte die in der Vergangenheit von EU und OECD eingenommene «feindselige Haltung» gegenüber der schweizerischen Steuerpolitik, welche vor allem durch die inkohärente Anwendung der Beurteilungskriterien bei der Erstellung von Länderlisten spürbar geworden sei. Er bemängelte unter anderem die Bevorzugung von EU-Mitgliedsstaaten respektive die strengere Behandlung von Drittstaaten sowie die fehlende Berücksichtigung sogenannter Tax Rulings.

In seiner Antwort vom Mai 2017 verwies der Bundesrat darauf, dass die Schweiz die Kriterien des Screenings für verantwortungsvolles Handeln im Steuerbereich bereits mehrheitlich erfülle und sie daher nicht auf der schwarzen Liste der EU geführt werden würde. EU-Mitgliedstaaten seien von diesem Screening ausgenommen, da sie zur Einhaltung EU-interner Regelungen verpflichtet seien und auch von mit der OECD verbundenen Gremien überprüft werden würden.

Bei der Behandlung im Nationalrat im März 2018 hob der zuständige Bundesrat Ueli Maurer zudem hervor, dass mit der Steuervorlage 17 das Schweizer Steuerregime für den internationalen Steuerwettbewerb angepasst werde und viele Bedenken des Postulanten bereits aufgenommen worden seien. Der durch das Postulat geforderte Bericht enthielte zudem Informationen, die öffentlich verfügbar seien und sich monatlich verändern könnten, und wäre also bei seiner Publikation bereits veraltet. Somit sei das Postulat nicht zielführend. Dementsprechend empfahl der Bundesrat die Ablehnung des Postulats. Der Nationalrat folgte diesem Antrag jedoch nicht und überwies das Postulat mit 168 zu 21 Stimmen (bei 0 Enthaltungen).¹⁶

Infrastruktur und Lebensraum

Verkehr und Kommunikation

Eisenbahn

POSTULAT
DATUM: 12.06.2017
NIKLAUS BIERI

Nachdem der Bundesrat in einem Bericht vom Juni 2016 die Übernahme von Betrieb und Unterhalt des italienischen Streckenteils der **Lötschberg-Simplon-Achse** zwischen dem Simplon-Südportal in Iselle und Domodossola abgelehnt hatte, wurde das dem Bericht zugrunde liegende Postulat der KVF-NR im Juni 2017 als erfüllt abgeschrieben.¹⁷

Schifffahrt

POSTULAT
DATUM: 12.06.2017
NIKLAUS BIERI

Nachdem der Bundesrat mit einem Bericht zur **Schifffahrt auf den Tessiner Seen** im Juli 2016 dem Postulat Merlini (fdp, TI) entsprochen hatte, wurde das Postulat im Juni 2017 im Rahmen der Beratungen zum Bericht «Motionen und Postulate der gesetzgebenden Räte im Jahre 2016» als erfüllt abgeschrieben.¹⁸

Luftfahrt

POSTULAT
DATUM: 17.06.2011
SUZANNE SCHÄR

Stillschweigend lehnte der Nationalrat ein Postulat Fiala (fdp, ZH) ab, das die Ratifizierung des Änderungsprotokolls zum Doppelbesteuerungsabkommen (DBA) mit Deutschland von einer Lösung des **deutsch-schweizerischen Fluglärmstreits** abhängig machen wollte. Die Grosse Kammer teilte die Befürchtung der Regierung, dass zusätzliche Bedingungen das DBA gefährden und Neuverhandlungen notwendig machen könnten.¹⁹

POSTULAT
DATUM: 27.09.2013
NIKLAUS BIERI

Zwei inhaltlich praktisch identische Postulate Häberli-Koller (cvp, TG) im Ständerat und Walter (svp, TG) (13.3426) im Nationalrat, beide eingereicht am 12. Juni, fordern den Bundesrat auf, in einem Bericht aufzuzeigen, wie der Staatsvertrag bezüglich des Betriebs des Flughafens Zürich umgesetzt werden soll. Insbesondere die faire und angemessene Abwicklung der An- und Abflüge müsse sichergestellt werden. Begründet wurden die beiden Postulate mit der grossen Unsicherheit der Regionen darüber, wie stark sie von neuen Anflugregimes betroffen sein würden. Die Klarheit über die **Umsetzung des Staatsvertrags** sei eine Notwendigkeit zur Führung einer innerschweizerischen Debatte. Der Bundesrat erklärte sich einverstanden mit dem Anliegen und beantragte die Annahme. Beide Kammern nahmen die Postulate im September des Berichtjahres an.²⁰

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Soziale Gruppen

POSTULAT
DATUM: 13.10.2014
SOPHIE GUIGNARD

En décembre 2013, le groupe libéral-radical convainquit le Conseil national d'exiger du Conseil fédéral un **rapport offrant une statistique des autorisations de séjour pour cas de rigueur**. Il s'agissait de déterminer lesquelles des différentes conditions de la régularisation du statut de séjour pour cas de rigueur sont le plus déterminantes. Ces conditions sont les suivantes: une intégration poussée en Suisse, le manque de liens sociaux dans le pays d'origine, des motifs médicaux ou encore les risques encourus lors d'un renvoi (dus à la situation politique du pays ou des éventuelles menaces planant sur le requérant ou la requérante). Le groupe motivait sa demande de statistique en pointant du doigt le fait que de nombreuses personnes demandeuses d'asile n'ont pas été renvoyées, obtenant tout d'abord une admission provisoire, transformée ensuite en permis de séjour, grâce à la législation des cas de rigueur.

Le rapport a été **publié en juin 2014**. Il souligne que 70% des admissions provisoires ont été prononcées en raison d'une inexigibilité du renvoi de la personne dans son pays d'origine. De plus, 84% des personnes qui se sont vues attribuer une autorisation de séjour pour cas de rigueur (13'073 entre 2009 et 2013) bénéficiaient précédemment d'une admission provisoire. Durant cette même période, 114'727 admissions provisoires ont été attribuées. Les personnes qui parmi elles ont reçu une autorisation de séjour pour cas de rigueur ne représentant que 11%, le rapport réfute un automatisme qui voudrait qu'une admission provisoire mène dans tous les cas à une autorisation de séjour.²¹

Migrationspolitik

POSTULAT
DATUM: 23.06.2000
MARIANNE BENTELI

Im Rahmen der Legislaturplanung wollte Nationalrat Pfister (svp, SG) den Bundesrat verpflichten, trotz der bilateralen Verträge mit der EU Bestimmungen in das neue Ausländergesetz aufzunehmen, mit denen eine **Stabilisierung** des Ausländeranteils erreicht werden soll. Trotz anfänglicher Opposition von Vermot (sp, BE) und Garbani (sp, NE) wurde der Vorstoss schliesslich als Postulat verabschiedet.²²

POSTULAT
DATUM: 23.06.2000
MARIANNE BENTELI

Der Nationalrat überwies ein Postulat Rennwald (sp, JU), das den Bundesrat zu prüfen bittet, ob in Zusammenarbeit mit den Kantonen, den Sozialpartnern und den geeigneten Forschungsinstanzen eine Stelle zur Überwachung der **Freizügigkeit im Personenverkehr** geschaffen werden könnte. Diese Stelle hätte die Aufgabe, die globalen Auswirkungen der mit der EU vereinbarten Freizügigkeit – namentlich in den Bereichen des Arbeitsmarktes, der Entlohnung, der Arbeitsbedingungen, der Bevölkerungsentwicklung, der Ausbildung, des Wohnens, der Umwelt und des Verkehrs – laufend zu untersuchen und den Behörden zur Kenntnis zu bringen.²³

POSTULAT
DATUM: 22.03.2002
MARIANNE BENTELI

Einer der Hauptgründe, weshalb derart **wenige Härtefallgesuche** eingereicht wurden, ist (neben dem Desinteresse vieler Deutschschweizer Kantone) die Angst der Betroffenen, aufgrund des Gesuchs lokalisiert und dann ausgeschafft zu werden. Der Tessiner CVP-Nationalrat Robbiani ersuchte deshalb den Bundesrat in einem Postulat, die Kantone einzuladen, eine besondere Kommission einzurichten, die sich in erster Linie aus Vertreterinnen und Vertretern der am meisten betroffenen Institutionen zusammensetzt (Hilfsorganisationen, Gewerkschaften usw.). Diese Zwischeninstanz würde die Fälle prüfen, bevor die Kantone die Gesuche den Bundesbehörden unterbreiten. Im Namen der Rechtsgleichheit beantragte die Regierung, das Postulat abzulehnen. Dieses wurde von Wasserfallen (fdp, BE) bekämpft und die Behandlung deshalb verschoben. Ende November erklärte der Kanton **Waadt**, bis Ende April 2003 darauf zu verzichten, jene Sans-Papiers auszuweisen, die sich seit mindestens sechs Jahren im Kanton aufhalten; bis dahin soll eine Arbeitsgruppe aus Behördenvertretern, Sozialpartnern und Sans-Papiers-Organisationen eine Globallösung erarbeiten.²⁴

POSTULAT
DATUM: 29.06.2006
MAGDALENA BERNATH

Diskussionslos lehnte der Nationalrat ein Postulat Pfister (cvp, ZG) ab, das einen Bericht über sich illegal in der Schweiz aufhaltende Ausländer verlangt hatte. In seiner Antwort erklärte der Bundesrat, eine im Frühjahr im Auftrag des Bundesamts für Migration veröffentlichte Studie schätze die Zahl der **Sans-Papiers** auf 80-100 000 – weniger als erwartet. Wo sich diese Personen aufhielten, sei abhängig vom Urbanisierungsgrad einer Region, der Dichte der ausländischen Bevölkerung und der Wirtschaftskonjunktur. Die Papierlosen kämen aus unterschiedlichen Herkunftsstaaten (insbesondere Lateinamerika, Ost- und Südosteuropa), seien mehrheitlich zwischen 20 und 40 Jahre alt, lebten meistens ohne Familie in „anonymen“ städtischen Gebieten und arbeiteten in Haushaltungen, dem Gast-, Bau- und dem Reinigungsgewerbe, aber auch in der Landwirtschaft zu tiefen Löhnen (1000-2000 Fr. monatlich) und mit langen Arbeitszeiten. Sans-Papiers würden kaum kriminell, um ihren ohnehin prekären Aufenthalt nicht zusätzlich zu gefährden.²⁵

POSTULAT
DATUM: 03.03.2010
ANDREA MOSIMANN

Bereits in der Frühjahrsession hatte der Nationalrat mit 99 zu 82 Stimmen ein Postulat Heim (sp, SO) überwiesen, welches den Bundesrat beauftragt, in einem Bericht die **Problematik der Krankenversicherung und des Zugangs zur Gesundheitsversorgung für Papierlose** aufzuzeigen. Dieser soll insbesondere auf die Frage eingehen, ob und wie verbindlich in den Kantonen eine rechtlich einheitliche und gesundheitspolitisch korrekte Handhabung der Versicherung von Personen mit illegalem Aufenthaltsstatus geregelt worden ist und wer anfallende Kosten von nichtversicherten, nichtzahlungsfähigen Papierlosen zu übernehmen hat.²⁶

POSTULAT
DATUM: 28.09.2011
ANITA KÄPPELI

Im Rahmen der ausserordentlichen Session zu Migration überwies der Nationalrat ein Postulat der CVP/EVP/glp-Fraktion betreffend der **Erneuerung von Aufenthaltsbewilligungen von EU/EFTA-Bürgern im Falle von Arbeitslosigkeit**. In einem Bericht soll die Landesregierung darlegen, wie die nach Ansicht der Verfasser der Motion zu liberale Vergabe von Aufenthaltsbewilligungen eingeschränkt werden könnte. Die Verfasser des Postulats störten sich insbesondere daran, dass auch Ausländer, welchen die Arbeitslosigkeit droht, die Verlängerung der Aufenthaltsbewilligung relativ einfach erhalten.²⁷

POSTULAT
DATUM: 28.09.2011
ANITA KÄPPELI

Ein Postulat, welches vom Nationalrat im Rahmen dieser ausserordentlichen Session überwiesen wurde, sprach die Migrationsausserpolitik an. Konkret forderte Pfister (cvp, ZG) einen Bericht vom Bundesrat, der darlegen soll, wie die im Ausländergesetz enthaltenen **Migrationspartnerschaften spezifischer auf die Berufsbildung ausgelegt** werden könnten. So sollten Berufsbildungsprojekte mit Partnern vor Ort gefördert und die Zusammenarbeit durch Stagiaire-Abkommen zwischen der Schweiz und den ausgewählten Ländern abgeschlossen werden, um die Ausbildung der Arbeitskräfte in gewissen Sektoren weiter zu fördern. Der Bundesrat beantragte die Ablehnung des Postulates mit der Begründung, dass die zuständigen Amtsstellen in diesem Bereich bereits aktiv seien und kein weiterer Bericht dazu nötig sei. Im Nationalrat wurde dieses Begehren hingegen als notwendig angesehen und mit aussergewöhnlicher Einigkeit von 181 zu 4 Stimmen überwiesen.²⁸

POSTULAT
DATUM: 28.09.2011
ANITA KÄPPELI

Eine unabhängige **Studie zur Zuwanderung** forderte ein durch den Nationalrat angenommenes Postulat Girod (gp, ZH). Diese soll darlegen, welchen Spielraum die Schweiz bei der Steuerung der Zuwanderung hat, ohne dabei vertragliche Bestimmungen des Völkerrechts oder humanitäre Verpflichtungen zu verletzen.²⁹

POSTULAT
DATUM: 14.12.2012
EMILIA PASQUIER

Après opposition, le Conseil national a transmis un postulat Naef (ps, ZH) par 109 voix contre 82. Ce dernier demande un rapport sur le **droit à la protection contre la discrimination**. Plus particulièrement, le motionnaire souhaite un examen de l'étendue de ce droit, des potentiels obstacles à sa mise en œuvre, des avantages et inconvénients, ainsi qu'une étude des instruments juridiques à disposition pour faire respecter ce droit.³⁰

POSTULAT
DATUM: 19.03.2014
SOPHIE GUIGNARD

Un postulat Engler (pdc, GR) demande au Conseil fédéral de présenter un rapport sur les outils possibles pour mesurer l'**efficacité des mesures prises pour l'intégration des étrangers**, à l'image par exemple du "baromètre de l'intégration" allemand. Le Conseil des Etats a approuvé cette demande lors de la session de printemps.³¹

POSTULAT
DATUM: 01.03.2016
SOPHIE GUIGNARD

La députée Bea Heim (ps, SO) enjoint la Direction du développement et de la coordination (DDC) à mettre sur pied plus de **projets de formation professionnelle dans le cadre de partenariats migratoires**. Elle justifie ce besoin par l'importance de l'intégration sur le marché du travail des jeunes comme vecteur de lutte contre la pauvreté. Le Conseil fédéral s'est montré favorable au projet, puisque c'est dans cette direction-là que travaille le Conseil fédéral, notamment par la soumission en début de législature des crédits-cadres au développement, pour les années 2017 à 2020. Le postulat a été refusé de justesse, à 96 voix contre 94, sans abstentions.³²

POSTULAT
DATUM: 03.03.2016
SOPHIE GUIGNARD

Lors de la session de printemps 2016, le Conseil national a rejeté le postulat du groupe UDC, représenté par la députée Flückiger-Bäni (udc, AG), intitulé **"empêcher les immigrés de bénéficier de l'aide sociale"**. Le postulat demandait deux choses: premièrement une statistique précise concernant les prestations d'aide sociale attribuées aux immigrés arrivés sur le territoire durant les cinq dernières années, toutes catégories confondues. Deuxièmement, le postulat demandait au Conseil fédéral d'établir une liste de mesures permettant d'empêcher les immigrés de bénéficier de ces prestations, ceci sans mettre en péril l'accord de libre circulation des personnes (ALCP). Le Conseil fédéral avait proposé de rejeter le postulat, arguant que le bilan concernant les assurances sociales dans le cadre de l'accord de libre circulation était

globalement positif, grâce notamment à la main d'oeuvre hautement qualifiée qui contribue plus qu'elle ne perçoit. De plus, suffisamment de mécanismes sont mis en oeuvre pour éviter le versement de prestations indues, ce qui rend les mesures demandées par le groupe UDC superflues. Le Conseil fédéral a d'ailleurs rédigé de nombreux rapports à ce sujet et estime que la publication de nouvelles statistiques n'est pas nécessaire. Le postulat a été rejeté par 122 voix contre 68, avec 3 abstentions.³³

POSTULAT
DATUM: 03.03.2016
SOPHIE GUIGNARD

Le député Sebastian Frehner (udc, BS) entend **Lutter contre les mariages forcés**. Il a, à cet effet, adressé un postulat au Conseil fédéral, l'enjoignant de rédiger un rapport sur la possibilité de restreindre le droit au regroupement familial en cas de soupçon de mariage forcé. Il prend pour exemple les Pays-Bas et le Danemark, qui limitent l'âge minimum pour un regroupement familial en vue d'un mariage à respectivement 21 et 24 ans. Cette mesure éviterait, selon le député, la pratique du mariage forcé, en cours dans des "cultures patriarcales". Le Conseil fédéral est d'avis qu'il faut rejeter le postulat, des mesures existant déjà, notamment dans la cadre de la loi fédérale concernant les mesures contre les mariages forcés, entrée en vigueur le 1er juillet 2013, et dont l'efficacité n'a pas encore pu être complètement vérifiée. La chambre basse a suivi l'avis du Conseil fédéral, en rejetant le postulat à 122 voix contre 70, sans abstention.³⁴

POSTULAT
DATUM: 14.10.2016
SOPHIE GUIGNARD

Le postulat Romano (pdc, TI) «**Admission provisoire. Une nouvelle réglementation pour davantage de transparence et d'équité**» avait été accepté par le Conseil national en décembre 2013. Le Conseil fédéral a publié en octobre 2016 un rapport qui y répond, en même temps qu'aux postulats Hodgers (verts, GE) (11.3954) et de la CIP-CN (14.3008).

POSTULAT
DATUM: 16.12.2016
SOPHIE GUIGNARD

En décembre 2016, le Conseil national a accepté à l'unanimité un postulat du groupe de l'union démocratique du centre, demandant un rapport sur les **conséquences à long terme de l'intégration des étrangers**. Le rapport devrait se pencher d'une part sur les effets de l'intégration pour les pays d'origine des migrants, sous l'angle notamment de la "fuite de cerveaux". Les conséquences pour la Suisse sont également à prendre en compte, le texte du postulat évoquant: la structure salariale, la mixité sociale ainsi que la composition générale de la population suisse. En somme, les postulants craignent que les mesures d'intégration entreprises en Suisse jouent un rôle de "faux signal", puisque la priorité est selon eux que les personnes puissent au plus vite rentrer dans leur pays d'origine pour participer à sa reconstruction. Le Conseil fédéral s'est également montré favorable à la rédaction d'un tel rapport.³⁵

POSTULAT
DATUM: 08.06.2017
SOPHIE GUIGNARD

En 2017, un postulat de la CIP-CE intitulé **Prestations de l'aide sociale octroyées à des ressortissants de pays tiers. Compétences de la Confédération** avait été accepté par la chambre haute. Il s'agissait par ce biais d'explorer les possibilités de réduire, voire même de supprimer le versement de prestations sociales aux ressortissantes et ressortissants de pays tiers.

Le rapport, basé sur deux études externes mandatées par le SEM a été publié en juin 2019. Il s'intéresse aux 60'000 personnes ressortissantes d'Etats-tiers (hors UE et AELE), et hors du système d'asile. Un nombre important relevait auparavant du système de l'asile et présente une tendance plus marquée à recevoir des prestations de l'aide sociale. Chez les personnes venues en Suisse pour travailler et/ou se former, cette tendance est plus faible. Pour les personnes relevant du regroupement familial, l'octroi de prestations est plus fréquent, particulièrement pour les personnes dont le conjoint ou la conjointe est suisse. Les compétences de la Confédération pour agir sur le versement ou non de prestations est relativement limité, elle peut en revanche avoir un impact par l'octroi de permis de séjour ou de la naturalisation. Le rapport précise que le droit des étrangers prend déjà en compte la perception de l'aide sociale pour l'octroi ou le renouvellement de permis de séjour, notamment depuis le durcissement entré en vigueur au 1er janvier 2019.

Le rapport propose alors trois pistes d'actions: 1) un durcissement du droit des étrangers et de la nationalité, 2) une amélioration de l'intégration pour éviter la dépendance à l'aide sociale et enfin 3) une amélioration des statistiques et de l'échange de données entre les différentes autorités. Un groupe d'expert-e-s formé au sein du DFJP est chargé d'évaluer la faisabilité de la mise en oeuvre de ces pistes d'actions et de présenter un nouveau rapport en novembre 2019.³⁶

POSTULAT

DATUM: 15.12.2017
SOPHIE GUIGNARD

Le Conseil national a rejeté en décembre 2017 un postulat de la députée Häsler (verts, BE) intitulé: **Regroupement familial. Critères favorisant l'intégration.** L'écologiste estime que les critères actuels du regroupement familial, à savoir indépendance financière, volonté de s'intégrer économiquement et socialement, bien qu'ils poursuivent le but de favoriser l'intégration des personnes étrangères, risquent au contraire d'être dissuasifs. En effet, elle estime que le souci pour ses proches résidant encore dans un pays en guerre où se trouvant en situation précaire peut avoir des effets néfastes sur la santé mentale et psychique, ce qui risque d'entraîner des frais médicaux et d'aide sociale. Elle demande alors au Conseil fédéral un rapport sur des critères de regroupement familial qui n'auraient pas ces effets pouvant rendre plus difficile l'intégration des personnes étrangères ou requérantes d'asile. Suivant l'avis du Conseil fédéral, la chambre basse a rejeté l'objet à l'unanimité.³⁷

Asylpolitik

POSTULAT

DATUM: 03.03.2016
SOPHIE GUIGNARD

En septembre 2015, le député Pfister (pdc, ZG) avait déposé un postulat visant à **améliorer l'intégration sur le marché du travail des réfugiés reconnus et des étrangers admis provisoirement.** Celui-ci exigeait du Conseil fédéral un rapport présentant les possibilités de mises en oeuvre de mesures permettant de mieux exploiter le potentiel de la main d'oeuvre en Suisse. Le député y voit un moyen d'améliorer l'intégration des réfugiés reconnus et des admis provisoires et également une solution pour empêcher qu'ils dépendent de l'aide sociale. Le démocrate chrétien va même plus loin, en demandant aux sept sages d'examiner les possibilités d'accès aux apprentissages pour les requérants d'asile. Lors du débat au Conseil national, à la session de printemps 2016, le projet a rencontré des oppositions, notamment du côté du camp agrarien. Les adversaires du postulat craignent une favorisation des étrangers face aux chômeurs suisses et une augmentation de l'attractivité de la Suisse pour les demandeurs d'asile. Ils argumentent aussi que l'argent gagné par les étrangers serait envoyé dans leur pays d'origine, ce qui aurait pour conséquence de permettre à plus de personnes de venir en Suisse. Selon Luzi Stamm (udc, AG), la situation deviendrait alors très vite hors de contrôle. Le Conseil fédéral, représenté par la ministre de la Justice et Police (DFJP) Simonetta Sommaruga (ps, BE), est lui en faveur du postulat. Le projet est selon les sept sages en accord total avec la dernière révision de la loi sur l'asile, à savoir des procédures plus rapides pour déterminer plus vite qui doit partir et qui doit rester, ce qui permet un meilleur traitement et une meilleure intégration des personnes autorisées à rester sur le territoire suisse. Plusieurs projets pilotes ont d'ailleurs été lancés à ces fins. La chambre basse a suivi l'avis du Conseil fédéral à 119 voix contre 59, avec 8 abstentions.³⁸

1) AB NR, 2016, S. 1803

2) BO CN, 1998, p. 1526 s.

3) AB NR, 2014, S. 297; Bericht der GPK-NR vom 6.11.14; Bericht der PVK vom 6.11.13.

4) BO CE, 1999, p. 1155 ss.

5) BO CN, 2000, p. 451

6) BO CN, 2001, p. 164 ss.; NZZ, 16.3.01.

7) BO CN, 2003, p. 2015 ss.; presse des 17 et 18.12.03. Voir également APS 2002, p. 71 s.; Presse des 17 et 18.12.03.

8) BO CN, 2007, p. 1142.

9) BO CN, 2007, p. 1142.

10) BO CE, 2012, p. 155s.

11) BO CN, 2011, p. 2264; 2012, p. 532.

12) BO CN, 2013, p. 1842

13) BO CN 2014, p.1046

14) BO CN 2014, p.1276.pdf

15) BO CN, 2014, p. 1276; Motion Aeschi

16) AB NR, 2018, S. 213 ff.

17) BBl, 2017, S. 2865 ff. ; Po. 13.4013

18) AB NR, 2017, S. 1022 ff.

19) AB NR, 2011, S. 1267; SoZ, 13.3.11.

20) AB SR, 2013, S. 901; AB NR, 2013, S. 1747.

21) Bericht des Bundesrat in Erfüllung des Postulats der FDP-Liberale Fraktion vom 24. September 2013; Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat du groupe libéral-radical du 24 septembre 2013

22) AB NR, 2000, S. 841 und 1052.

23) AB NR, 2000, S. 843.

24) AB NR, 2002, S. 462. Siehe dazu auch eine Interpellation Ménétreay-Savary (gp, VD): a.a.O., III, Beilagen, S. 322 ff.; NZZ, 27.11.02.

25) AB NR, 2005, S. 952 und Beilagen II, S. 503 f.; Presse vom 27.4.05; NZZ, 12.7.05.

26) AB NR, 2010, S. 86.

27) Po. 10.3064; AB NR, 2011, S. 1724;

28) AB NR, 2011, S. 1737.

29) AB NR, 2011, S. 1737.

30) BO CN, 2012, p. 1794, 2247.

31) BO CE, 2014, p.296

32) BO CN, 2016, p.43 ss.; TA, 28.4.15

33) BO CN, 2016, p.161 s.

34) BO CN, 2016, p.159 s.; FF, 2012, p.5479 ss.

35) BO CN, 2016, p. 2287

36) Bericht des BR in Erfüllung des Postulat 17.3260, Juni 2019; Rapport du CF en réponse au postulat 17.3260, juin 2019

37) BO CN, 2017, p. 2188

38) BO CN, 2016, p.155 ss.; AZ, Blick, NZZ, 4.3.16